RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2JMS CONTACT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : [redacted]
Siège de liquidation : [redacted]
RCS SALON DE PROVENCE 892 583 766

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 31 décembre,
A 8 heure,

Monsieur Julien FURON, demeurant [redacted]

Associé Unique et liquidateur de la société 2JMS CONTACT,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,

- Répartition du solde de tout compte,

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,

- Constatation de la clôture de la liquidation,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Julien FURON, Associé Unique et liquidateur de la société 2JMS CONTACT en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 741 euros.

TROISIEME DÉCISION

JF

Monsieur Julien FURON, Associé Unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société ne s'élevant qu'à 741 euros, est inférieur de 759 euros au montant non amorti du capital et ne permet pas le remboursement intégral du montant nominal des actions ; il ne recevra, en conséquence, qu'une somme correspondant proportionnellement à la différence entre cette somme et le montant nominal des actions, soit la somme de 0,49 euros par action.

L'Associé Unique recevra ce remboursement partiel et définitif à compter du 15 janvier 2025.

QUATRIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Julien FURON donne quitus de sa gestion au liquidateur et le décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 2JMS CONTACT dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Julien FURON

